

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Magneux-Haute-Rive, du 14 mai 2019 à 14h00 au 14 juin 2019 à 17h00 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs. Madame Colette ANGENIEUX, demeurant à Saint-Victor-sur-Loire (42230) a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif de Lyon.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public à l'hôtel d'agglomération Loire Forez, en mairie de Magneux-Haute-Rive et par voie dématérialisée, pendant la durée de l'enquête :

- Mairie de Magneux-Haute-Rive, Rue des Guesnodes 42600 MAGNEUX-HAUTE-RIVE
 - Le mardi de 14h00 à 17h00
 - Le mercredi de 10h00 à 12h00
 - Le jeudi de 14h00 à 17h00
 - Le vendredi de 14h00 à 17h00
- Pour Loire Forez agglomération (17, boulevard de la préfecture - BP 30211 - 42605 MONTBRISON Cedex)
 - Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 ;
 - Du lundi au jeudi de 13h30 à 17h00 ;
 - Le vendredi de 13h30 à 16h30 ;
- Par voie dématérialisée sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr>

La mairie de Magneux-Haute-Rive est désignée siège de l'enquête publique, toute correspondance relative à l'enquête doit donc être adressée à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse précitée. -

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur les registres ouverts à cet effet. Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de Loire Forez agglomération : <http://www.loireforez.fr> . Le public pourra s'il le souhaite faire part de ses remarques par voie électronique à l'adresse mail suivante : planification@loireforez.fr , en précisant bien l'enquête publique à laquelle le mail fait référence.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Magneux-Haute-Rive pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Le mardi 14 mai 2019 de 14h00 à 17h00
- Le mardi 28 mai 2019 de 14h00 à 17h00
- Le mercredi 05 juin 2019 de 10h00 à 12h00
- Le vendredi 14 juin 2019 de 14h00 à 17h00

Loire Forez agglomération a déposé une demande d'examen au cas par cas auprès de l'Autorité environnementale concernant la modification du plan local d'urbanisme de Magneux-Haute-Rive, en date du 8 février 2019. L'Autorité environnementale dans sa décision en date du 8 avril 2019 jointe au dossier d'enquête publique a indiqué que le plan local de la commune de Magneux-Haute-Rive n'est pas soumis à évaluation environnementale. A l'issue de l'instruction, le conseil communautaire, en tant qu'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation, se prononcera par délibération sur l'approbation du dossier de modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Magneux-Haute-Rive. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation. A l'issue des 30 jours suivant l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Magneux-Haute-Rive, à l'Hôtel d'agglomération Loire Forez pendant un an, ainsi que sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr> , qui hébergera la modification et les pièces s'y rapportant. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Loire Forez agglomération, service planification urbaine : planification@loireforez.fr.

Pour le Président, par délégation,
le vice-président délégué à la planification et à l'urbanisme,

Eric LARDON